

# CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

## REUNION DU 29 JUIN 2015

L'an deux mil quinze et le 29 juin à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Michel MAILLE, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Yannick DEBIN, Stéphanie HOUDMON, Nicolas ROGER, Mickaël VIGOR, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Jérôme RAVIN, René DREAN, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Véronique GAVELLE par Jean CARRE - Dominique CAILLE par Nicolas ROGER - Céline DEBUIGNY par Chantale PICARD

Absente excusée : Mélissa LORIAUX

Secrétaire de séance : Stéphanie HOUDMON

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 07 mai 2015. Madame LAMBERT fait remarquer qu'elle avait demandé une estimation des Domaines sur la valeur actuelle des immeubles de la SECOMILE et non sur la valeur du bail.

Après cette précision, le compte rendu de la réunion du 07 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la réunion.

### VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants en section d'investissement :

- en augmentation de crédits :

1 698 € à l'article 2188 - acquisition de matériel

- en diminution de crédits :

1 698 € à l'article 60632 à l'article 020 - dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal accepte ces virements de crédits.

Monsieur le Maire indique que cela correspond à l'achat de moquette afin de permettre le déroulement de manifestations organisées au gymnase par le comité des fêtes et/ou l'association Culture et Loisirs.

### VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N° 3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants en section d'investissement :

- en dépenses :

1 210 € à l'article 2188 - acquisition de matériel et 600 € à l'article 165 Dépôts - cautionnement reçus

- en recettes :

1 210 € à l'article 13258 et 600 € à l'article 165 Dépôts - cautionnement reçus

Le Conseil Municipal accepte ces crédits supplémentaires.

Monsieur le Maire précise que les 1 210 € correspondent à un fonds de concours accordé par la CASE pour l'achat de la moquette et que les 600 € correspondent au remboursement de la caution versé par le locataire du logement au-dessus de la Poste puisque celui-ci s'en va (mais est remplacé par une autre personne).

### TEMPETE DU 18 JUILLET 2014 - ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE AXA ASSURANCES

Monsieur le Maire fait part d'un remboursement de 1 387 € de AXA ASSURANCES qui correspond au montant de la franchise payée par la commune lors des dégâts occasionnés lors de la tempête du 18 juillet 2014. Le Conseil municipal accepte ce chèque

### RECENSEMENT 2016 DE LA POPULATION : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera en 2016. Un coordonnateur communal doit être nommé. Monsieur le Maire propose de confier cette mission à Madame Vincianne DAUVEL. Le Conseil Municipal accepte cette nomination.

## **RESTAURANT SCOLAIRE - TARIFS 2015 / 2016**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du restaurant scolaire étaient au préalable fixés par le Syndicat. Depuis sa dissolution, cette décision doit être prise par le Conseil Municipal. Les tarifs actuellement en vigueur sont les suivants :

- 1,75 € par enfant si panier repas fourni (seulement suite à un P.A.I.)
- 3,35 € par enfant
- 4,30 € par adulte

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du prix de revient d'un repas à la cantine scolaire. Monsieur le Maire précise qu'actuellement, 25 enfants hors commune (dont 6 enfants de la classe de CLIS) sont scolarisés à l'école de PITRES et prennent leurs repas au restaurant scolaire. Les membres du Conseil Municipal estiment qu'il serait logique d'appliquer un tarif différent pour ces enfants, hormis ceux de la classe de CLIS.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité DECIDE de fixer le prix du repas au restaurant scolaire comme suit :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni (seulement suite à un P.A.I.)
- 3,40 € par enfant de la commune et par enfant scolarisé en CLIS
- 4,40 € par enfant hors commune
- 4,40 € par adulte

Monsieur le Maire précise que jusqu'à présent, les repas du personnel encadrant étaient payés par la mairie, ce qui représente un budget de 2 136 € pour 2014. Monsieur le Maire propose de ne plus prendre en charge le financement des repas de ces personnes à partir de la rentrée de septembre 2015. Les repas doivent être payés par leur employeur (E2R) et non par nous. De plus, les animateurs doivent déjeuner avant ou après les enfants mais pas pendant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne plus financer le prix du repas pour le personnel encadrant au restaurant scolaire. Monsieur le Maire estime que le personnel qui encadre les enfants ne peut accomplir correctement sa tâche s'il est occupé à manger. Madame LAMBERT pense que le fait que l'animateur prenne son repas avec les enfants peut avoir une action éducative sur le comportement de l'enfant à table et qu'il serait dommage de supprimer cette situation. Elle est d'accord sur le fait que les animateurs n'ont peut-être pas tous une attitude positive mais suggère de revoir avec les responsables de l'Espace des 2 Rives pour que l'on redéfinisse de façon claire nos attentes et que des mises au point soient effectuées auprès des intervenants.

## **CESSION SARL AUGUSTA A LA COMMUNE DE PITRES - RUE FERON**

Monsieur le Maire expose au conseil que sur le plan du cadastre le tracé de la rue Féron, au niveau des terrains vendus par la SARL AUGUSTA, présente une courbe alors que dans la réalité, la route est droite. Afin de corriger cette inexactitude au Cadastre, il est donc nécessaire que la SARL AUGUSTA cède à la commune une surface de 131 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire précise que cette cession ne donnera pas lieu à paiement. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la cession de la SARL AUGUSTA à la commune de trois parcelles de 62, 22 et 47 m<sup>2</sup> rue Féron afin de mettre en conformité le plan du Cadastre avec la réalité.

## **DEMANDE DE MONSIEUR LEMOINE POUR ACQUISITION DE LA PARCELLE C 1813**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Guillaume LEMOINE qui sollicite la commune pour l'acquisition d'une parcelle de terrain jouxtant sa propriété située rue des Bleuets. Monsieur le Maire rappelle que la commune avait déjà cédé au précédent propriétaire une partie du chemin qui permettait d'accéder à cette habitation à partir de la rue des Marguerites. La parcelle de terrain dont il est question aujourd'hui dessert une autre habitation et sans accord des riverains, il n'est pas possible pour l'instant d'envisager cette cession. Les conseillers demandent à Monsieur le Maire de contacter les riverains concernés afin de connaître leur position. Ce dossier sera revu lors d'un prochain conseil.

## **SECOMILE**

### **CESSION DE LA FUTURE SALLE DES ASSOCIATIONS A LA COMMUNE RESILIATION DU BAIL A CONSTRUCTION ET CESSION DES BATIMENTS A LA SECOMILE**

Monsieur le Maire revient sur le dossier de la SECOMILE qui a déjà été évoqué lors de la réunion du 07 mai 2015 et de la commission des travaux du 22 juin. Une décision doit être prise car la SECOMILE attend pour déposer sa demande de permis de construire. Madame LAMBERT demande à Monsieur le Maire s'il a reçu les estimations des Domaines pour la valeur actuelle des immeubles. Monsieur le Maire répond qu'il n'a rien reçu du service des Domaines. Madame LAMBERT estime que le conseil n'a pas plus d'éléments de réflexion qu'à la séance de mai et qu'il ne peut rien décider sans les éléments financiers. Monsieur DREAN partage l'opinion de Madame LAMBERT. Monsieur le Maire demande alors si les membres du conseil sont d'accord pour délibérer sur la cession de la future salle des associations à la commune et sur la résiliation du bail à construction. Madame LAMBERT fait remarquer que la question est posée à l'envers et qu'il faut d'abord demander une délibération sur la résiliation du bail et ensuite sur la cession de la salle des associations, car le deuxième point est conditionné à la décision du premier point. Madame CLASTERE prend la parole et admet que la décision qui doit être prise n'est pas aisée. Il est difficile

en effet de faire une estimation de la valeur des immeubles dans 23 ans, de savoir quel sera leur état, quelles seront alors les normes des constructions puisqu'elles sont de plus en plus drastiques, quel sera le coût de leur remise en état et aux normes. Elle reconnaît qu'accepter de résilier le bail de ces bâtiments est peut-être une erreur, mais aujourd'hui, la commune a besoin d'une salle des associations et c'est une véritable opportunité qui nous est offerte. Alors, elle pense que l'on doit accepter la proposition de la SECOMILE. Monsieur le Maire propose de procéder au vote : 13 voix POUR - 0 voix CONTRE - 05 ABSTENTIONS. Madame LAMBERT demande que son abstention soit justifiée par le fait qu'elle ne dispose pas des estimations financières des Domaines pour délibérer en toute connaissance de cause. Monsieur PETIT souhaite que l'on demande à la SECOMILE de nous livrer une salle des associations entièrement équipée.

## DIVERS

→ Monsieur le Maire fait part des remerciements de Madame VIDARD pour les condoléances adressées lors du décès de Monsieur Jean-Marie VIDARD, et, de Madame JOLY pour les condoléances adressées lors du décès de Monsieur Jean-Pierre JOLY

→ Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous le 08 juillet 2015 avec Messieurs LE GAL et SIRAT pour évoquer la possibilité d'une participation financière de la CASE aux frais générés par notre adhésion au SIDEAL. Monsieur le Maire précise que la CASE a désormais la compétence « Centre aquatique » et prend en charge les frais de CASEO. Cette rencontre a pour but de trouver une solution compensatoire pour notre commune. Monsieur le Maire signale que l'on a le même problème avec le syndicat de musique et qu'il l'évoquera également au cours de cet entretien. Monsieur le Maire revient sur la vente des terrains de la Zone d'Activités à la CASE dont certains ont été vendus à un prix inférieur à leur prix d'achat. Une compensation de 12 000 € est demandée par la commune soit, par virement soit sous la forme d'une contrepartie en travaux.

Départ de Monsieur Nicolas ROGER

→ Monsieur le Maire indique que les travaux de la rue du Taillis commenceront le 06 juillet 2015. Une réunion publique sera organisée le mercredi 01 juillet. Les travaux consisteront en la pose de trottoirs et en la pose d'enrobé.

Quelques changements sont intervenus depuis la réunion du Conseil Municipal : Le début des travaux est en réalité prévu le 15 juillet et la réunion publique le 08 juillet 2015.

## TOUR DE TABLE

→ Monsieur PETIT signale la réalisation de travaux sur le passage à niveau de la route des Écluses. Il indique qu'il faut vérifier le respect aux normes « Accessibilité Handicap & PMR », il visite tous les bâtiments communaux. Une fois l'inventaire effectué, il passera à la phase administrative et préparera un dossier pour chaque bâtiment. Les personnes qui souhaitent l'aider dans sa tâche seront les bienvenues.

→ Madame CLASTERE s'est rendue à la piscine de Pont Saint Pierre pour s'inscrire à une activité. Elle a été surprise de constater que les inscriptions se faisaient en deux temps : début juin, les personnes déjà inscrites l'année précédente et fin juin, les personnes souhaitant s'inscrire pour la première fois. De ce fait, le nombre de places est très limité et les nouveaux inscrits se retrouvent sur liste d'attente. Elle pense qu'il faudrait demander au SIDEAL de revoir ce système d'inscription et que si il n'y a pas suffisamment de créneaux, en créer d'autres. Madame PICARD soumettra le problème lors d'une prochaine réunion du SIDEAL.

Madame CLASTERE souligne le manque d'entretien de certaines propriétés dans la commune et notamment le long des trottoirs où l'herbe ou les haies débordent sur le domaine public et gênent la circulation des piétons. Lors de ses promenades, elle a constaté qu'il y avait des endroits où il faudrait installer des bancs pour que les gens puissent se reposer comme par exemple aux Flotteaux.

Madame CLASTERE évoque une lettre du Chemin du Halage reçue par le Président de l'Association des Jardiniers et demande des renseignements concernant le SIBA et l'entretien des rives de l'Andelle.

Elle regrette le manque de participation pour cause de voyage des anciens combattants à la cérémonie de l'Appel du 18 juin.

Départ de Madame Marie DUMONT

→ Monsieur Gianni LEFEBVRE fait le point sur les inscriptions à l'école de musique avec 4 élèves de plus pour PITRES soit 36 élèves. Pour 32 enfants, la participation communale était de 36 864 € et pour 36 enfants, la participation communale sera de 36 476 €. Cette baisse s'explique par l'arrivée de RADEPONT au sein du syndicat.

→ Madame LAMBERT évoque l'action du LIONS CLUB qui propose avec ID VETS la pose de containers pour collecter les vêtements usagés, ce qui permet de reverser, notamment à l'hôpital des Feugrais une somme de 900 € par

mois. Monsieur le Maire répond qu'il a reçu Monsieur NICAISE qui lui a présenté le projet. Il n'y est pas opposé mais la décision finale sera prise par la CASE car c'est elle qui en a la compétence.

Madame LAMBERT revient sur la formation proposée par la CASE sur le PLUi qu'elle a jugé très intéressante, particulièrement dans le domaine de la mise en cohérence du bâti et du non bâti et de la préservation de l'environnement sur le territoire.

Elle signale qu'elle a assisté à l'assemblée générale de l'association ART DES SENS. Aucun rapport moral ni financier n'a été présenté par la présidente. Un nouveau bureau a été élu et elle souhaite qu'un contrôle de la comptabilité de cette association soit effectué.

Madame LAMBERT indique qu'il avait été demandé lors du vote du budget qu'une commission des finances soit organisée tous les deux mois. Elle demande également si les contrats d'assurance, photocopieurs qui devaient être renégociés l'ont été. Quand aura lieu la prochaine commission ? Monsieur PETIT va fixer une date.

Madame LAMBERT demande également pourquoi la réunion du conseil a-t-elle lieu un lundi puisqu'elles se déroulaient auparavant le vendredi. Monsieur le Maire répond que comme c'est le début des vacances, il pensait que ce serait difficile d'avoir le quorum.

Elle revient sur la suggestion de Madame CLASTERE au sujet des bancs et se déclare tout à fait favorable à ce projet qui faisait partie de son programme général.

→ Monsieur le Maire indique qu'il souhaite programmer la réfection du chemin entre la rue du Taillis et la rue de la Salle qui est fréquemment emprunté par les personnes se rendant au LIDL.

→ Monsieur DREAN demande qu'une inspection des plaques de rues soit programmée afin de les nettoyer ou de remplacer celles qui sont manquantes ou abimées.

→ Madame LAMBERT demande que l'on procède également au nettoyage des pancartes d'entrée de ville. Monsieur le Maire répond que cela relève de la CASE.

→ Madame LEVEE signale que les poubelles ne sont pas vidées dans les abris-bus. Elle demande que les commissions se réunissent plus souvent.

Madame LEVEE signale un sapin planté dans le terrain situé derrière sa propriété qui menace de tomber.

→ Madame PICARD indique qu'elle a reçu l'assureur de la commune afin de faire le point des contrats. Pour le contrat « multirisques commune », après négociation, le montant de la prime est fixé à 15 030 € au 1<sup>er</sup> juillet 2015 soit une économie de 16 041 €, ce qui est très intéressant pour la commune. Madame PICARD signale que c'est maintenant le contrat concernant la flotte automobile qui va être réétudié. Elle en reparlera lorsqu'elle aura des chiffres à donner.

→ Monsieur le Maire indique qu'il envisage de faire installer des compteurs sur les photocopieurs de l'école pour faire diminuer le nombre de copies.

## PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Alain TROCHET revient sur les difficultés financières de la commune et demande comment la commune aurait fait pour régler l'amende infligée par le tribunal dans l'affaire VALT.

Il évoque l'achat par l'Espace des 2 Rives de la maison située rue de l'Église qui est toujours fermée et demande qui finance. Monsieur le Maire répond que c'est l'Espace des 2 Rives et que la commune n'a rien à voir avec cet achat.

Madame JULIEN signale la haie qui dépasse sur le trottoir rue Féron et fait remarquer que cette portion de rue est dangereuse pour la circulation des piétons et notamment des enfants. Elle demande si on ne pourrait pas la mettre en sens unique.

Fin de la séance à 23 heures 30